



Païement d'un article qui n'a jamais été livré

Par **Martine Beaumont**, le **23/03/2011** à **13:52**

Bonjour,

Mon amie a eu un démarcheur , à domicile qui lui a fait signer une vente pour un adoucisseur , au moment de la pose , cela s'est révélé impossible; il fallait l'accord du propriétaire ; elle habitait en H.L.M à cette époque..Le vendeur est reparti avec son matériel mais la société de crédit lui débite chaque mois . Elle a déposé plainte à la gendarmerie , fait stopper les prélèvements mais la société de crédit , malgré lettre recommandée a menacé mon amie qui a repris les versements.Comment peut-elle récupérer son argent et avoir gain de cause.Merci de votre réponse.Mme Beaumont

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **14:15**

Elle pouvait se rétracter dans les 7 jours, ce qu'elle n'a manifestement pas fait.
Qu'elle prenne avec elle tous les papiers qu'elle a et qu'elle aille voir un avocat